



DÉPARTEMENT de la  
Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

**Séance du 21 septembre 2023**

**DATE DE CONVOCATION**  
15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-et-un septembre** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH (pouvoir de Mme Monique PINGET), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : : Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET (pouvoir à M. Jean-Marc FRELIH), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2<sup>ème</sup> Vice-président délégué au Développement Économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

21/09/2023/14

|                                            |
|--------------------------------------------|
| <b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36</b> |
| <b>PRÉSENTS : 25</b>                       |
| <b>VOTANTS : 31</b>                        |

**Objet : Avenant à la convention au groupement de commandes en vue de la passation du marché public de vérifications périodiques obligatoires**

**Vu**, le Code de la Commande Publique,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la délibération N° 15/04/2021/13 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en date du 15 avril 2021, portant Groupement de commandes en vue de la passation du marché public ayant pour objet les vérifications périodiques obligatoires,

**Vu**, la convention relative au Groupement de commandes en vue de la passation du marché public ayant pour objet les vérifications périodiques obligatoires, en date du 15 juillet 2021,

Les communes de Beire-le-Fort, Bessey-les-Cîteaux, Cessey-sur-Tille, Collonges-et-Premières, Échigey, Fauverney, Izeure, Izier, Longchamp, Longecourt-en-Plaine, Pluvet, Rouvres-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Varanges ainsi que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ont constitué un groupement de commandes relatif au marché public « Vérification périodiques obligatoires » composé de 4 lots :

- Lot 1 : Vérification des installations électriques,
- Lot 2 : Vérification des installations de gaz,
- Lot 3 : Vérification des systèmes de sécurité incendie,
- Lot 4 : Vérification des aires de jeux et des équipements sportifs.

La commune de Chambeire, ayant installé une aire de jeux récemment, a manifesté le souhait d'adhérer au Groupement de commandes et notamment au lot 4 - Vérification des aires de jeux et des équipements sportifs,

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et assimilés (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise a manifesté le souhait d'adhérer au Groupement de commandes et notamment au lot 1 - Vérification des installations électriques et au lot 2 - Vérification des installations de gaz, dans la mesure où les vérifications étaient précédemment réalisées par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise jusqu'à son déménagement.

Par ailleurs, le lot 3 - Vérification des systèmes de sécurité incendie ayant été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, ce lot est retiré du Groupement de commandes.

Afin d'acter ces demandes d'adhésion et le retrait du lot 3, l'avenant N°1 à la convention constitutive du Groupement de commandes modifie :

D'une part la composition du Groupement de commandes comme suit :

**Lot 1 - Vérification des installations électriques**

Communes de Bessey-les-Cîteaux, Cessey-sur-Tille, Collonges-et-Premières, Échigey, Fauverney, Izeure, Izier, Longchamp, Rouvres-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Varanges, SMICTOM de La Plaine Dijonnaise, Communauté de Communes de La Plaine Dijonnaise.

**Lot 2 - Vérification des installations gaz**

Communes de Cessey-Sur-Tille, Fauverney, Izier, Longchamp, Longecourt-en-Plaine, Rouvre-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Varanges, SMICTOM de la Plaine Dijonnaise, Communauté de Communes de La Plaine Dijonnaise.

**Lot 4 - Vérification des aires de jeux et des équipements sportifs**

Communes de Beire-le-Fort, Bessey-les-Cîteaux, Cessey-sur-Tille, Chambeire, Collonges-et-Premières, Fauverney, Izeure, Izier, Longchamp, Pluvet, Rouvres-en-Plaine, Thorey-en-Plaine, Varanges, Communauté de Communes de La Plaine Dijonnaise.

Et d'autre part, régularise le nombre de lots du marché public dudit Groupement de commandes, comme suit :

- Lot 1 : Vérification des installations électriques,
- Lot 2 : Vérification des installations de gaz,
- Lot 4 : Vérification des aires de jeux et des équipements sportifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention de Groupement de commandes « vérification périodiques obligatoires »,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à le signer,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 21 septembre 2023

**Patrice ESPINOSA**  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER